

France-Paris: Kerosene jet type fuels

OJ S 133/2015 14/07/2015

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Défense État Major des Armées

Postal address: 14 rue Saint-Dominique

Town: Paris Sp 07

Postal code: 75700

Country: France

For the attention of: M. Morcello Antoine

E-mail: dcsea.resp-achat-invest.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 155588089

Fax: +33 155588007

Additional information can be obtained from:

Official name: Défense État Major des Armées / DCSEA

Postal address: 14 rue Saint Dominique

Town: Paris SP 07

Postal code: 75700

For the attention of: M. Morcello Antoine

E-mail: dcsea.resp-achat-invest.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 155588089

Fax: +33 155588007

Internet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=250687&orgAcronyme=g7h>

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Défense État Major des Armées / DCSEA

Postal address: 14 rue Saint Dominique

Town: Paris SP 07

Postal code: 75700

For the attention of: M. Morcello Antoine

E-mail: dcsea.resp-achat-invest.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 155588089

Fax: +33 155588007

Internet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=250687&orgAcronyme=g7h>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Défense État Major des Armées / DCSEA

Postal address: 14 rue Saint Dominique

Town: Paris SP 07

Postal code: 75700

For the attention of: M. Morcello Antoine

E-mail: dcsea.resp-achat-invest.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 155588089

Fax: +33 155588007

Internet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=250687&orgAcronyme=g7h>

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Accord-Cadre F-35 «Spot» 2015.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Anvers et Gand (Belgique), Rotterdam (Pays-Bas).

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with several operators

Maximum number Envisaged maximum number of participants to the framework agreement
: 10

Duration of the framework agreement

Duration in years: 4

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Approvisionnement au profit du Service des Essences des Armées en carburéacteur pour turbomachines d'aviation par introduction dans le réseau des oléoducs en Centre Europe (Ceps) de l'otan à partir des points de anvers, gand et ROTTERDAM.

II.1.6. CPV code(s)

09131100 Kerosene jet type fuels

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'Accord-Cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques (article 76 du code des marchés publics).

Il est conclu pour une durée d'un (1) an, reconductible à compter de sa date de notification.

les besoins en produits pétroliers à approvisionner dépendent de l'activité des forces, le SEA ne peut s'engager sur des volumes de commande.

En conséquence, le présent accord-cadre ne prévoit ni volume minimum ni volume maximum contractuels.

A titre indicatif et sans engagement de l'administration, le besoin annuel est estimé à: 40 000 m³

pour chaque marché subséquent, le volume est estimé à 10 000 m³.

nota: Ces renseignements, qui ne sont pas contractuels, sont destinés à aider les candidats dans l'élaboration de leur offre.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune caution ou garantie n'est exigée pour l'accord-cadre.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires. Le délai global de paiement est de 30 jours conformément à l'article 98 du code des marchés publics. Le défaut de paiement dans les délais indiqués fait courir de plein droit et sans autres formalités au profit du titulaire du marché des intérêts moratoires calculés conformément à l'article 98 du CMP. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points plus une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 EUR. Si, du fait du titulaire, il ne peut être procédé aux opérations de vérification ou à toutes les opérations nécessaires à la liquidation, le délai de paiement est suspendu. Une avance est accordée au titulaire, sauf stipulation contraire de sa part mentionnée dans l'acte d'engagement. Conformément à l'article 87 du CMP, le montant de l'avance est accordé au titulaire dès lors que le montant du marché subséquent est supérieur à 50 000 EUR (H.T.) et que la durée d'exécution est supérieure à deux mois. Le montant de l'avance est fixé dans un délai de trente jours à compter de la date de notification du marché subséquent dans les conditions prévues par l'article 87 du CMP. Le remboursement de l'avance ne peut être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

L'unité monétaire est EUR.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le cas échéant, la forme que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre est le groupement conjoint. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Nota: Conformément à l'article 45 III du CMP, "Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de l'accord-cadre.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: sélection des candidats à partir de leurs capacités économiques, financières et techniques à effectuer la prestations.

Outre les documents demandés ci-après au titre des capacités, l'enveloppe devra contenir:
— formulaire Dc1 ou déclaration de candidature. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

— Pouvoir ou délégation de pouvoir permettant au signataire d'engager la société. Nota important: pour fournir les attestations ci-dessus et prévues aux articles 44 et 45 du CMP ainsi qu'à l'article 38 de l'ordonnance no2005-649 du 6.6.2005, le candidat peut s'aider de la liste des attestations qui figure dans le formulaire Dc1 relatif à la déclaration du candidat, disponible sur le site www.economie.gouv.fr, dans l'espace des marchés publics, rubrique «Formulaires». Conformément à l'article 46 du CMP, l'accord-cadre ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 du code du travail. Pour les candidats établis dans un État autre que la France se conformer aux prescriptions de l'article 46-ii du CMP.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le candidat fournit une déclaration relative à son chiffre d'affaires concernant les fournitures objet de l'accord-cadre réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: Chiffre d'affaires annuel: 6 000 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat fournit un mémoire présentant les moyens techniques dont il dispose pour l'exécution de l'accord-cadre (capacité de production et/ou sources d'approvisionnement), ainsi que ses références pour des prestations similaires. Il décrira en outre les contrôles et précautions effectués pour garantir la qualité du produit jusqu'à la livraison finale.

le candidat fournit une information concernant les actions menées dans le cadre de sa démarche éco et socio-responsable (à titre d'exemple: la politique d'achats favorisant les

écoproduits, le cas échéant, la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de papier...) Ces renseignements feront l'objet d'une déclaration, appuyée par tout document jugé utile par le candidat.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Disposer de moyens de contrôle qualité permettant de garantir la conformité du produit à la spécification Afqrijos*, à jour de ses derniers amendements et aux exigences de la Nato Support Agency (Nspa) — central Europe Pipeline System Programme (bureau de programme Ceps), fournies en annexe au CCP no 03/15 du 22.6.2015.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Les critères de choix pour l'attribution de l'accord-cadre sont les suivants :- 1. Volume maximal cumulé de produit livrable par mois (70 points). — 2. nombre de points d'introduction possibles parmi les trois points proposés (30 points).la règle de notation retenue est la suivante: pour le critère « volume maximal cumulé de produit livrable par mois » :- une notation sur 70 points relative au volume maximal cumulé de produit livrable par mois proposé par le candidat ainsi calculée: (Volume maximal cumulé de produit livrable par mois proposé par le candidat X 70) / (Volume maximal cumulé de produit livrable par mois offert par l'offre la plus performante). l'offre la plus performante sur ce critère obtenant. Weighting 70

2. Pour le critère « nombre de points d'introduction » : une notation sur 30 points relative au nombre de points d'introduction proposé par le candidat calculée à partir des trois sous critères correspondants à chacun des points d'introduction proposés: Anvers: 10 points / Gand: 10 points / Rotterdam: 10 points. l'offre la plus performante sur chacun de ces trois sous critères obtenant 10. Nota: Seuls les trois points d'introduction prévus au marché sont comptabilisés. Le cumul des notes des deux critères «Volume maximal cumulé de produit livrable par mois » et « nombre de points d'introduction possibles parmi les trois points proposés », donne une note sur. Weighting 100

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: yes

Additional information about electronic auction:

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2015-004-DCSEA

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

15.9.2015 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Conformément à l'article 57 III du CMP les renseignements complémentaires éventuels sont envoyés au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

A cette fin, les opérateurs économiques feront donc parvenir leurs questions en temps utile, soit au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est à noter que le service des essences des armées portera à la connaissance de tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation des entreprises, les éléments de réponse fournis.

Le mode de transmission des candidatures et des offres choisi par le pouvoir adjudicateur est le dépôt papier ou électronique. Formats utilisés: Word, Excel, Power Point 2 000 et version antérieure, pdf, jpg, bmp. L'Administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A défaut, le candidat choisit l'envoi papier.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 9.7.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: 1) référé précontractuel (article L551-1 du Cja), la requête devant être introduite avant la conclusion du contrat. 2) Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivant du Cja) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. 3) Référé contractuel (article L. 551-13 du Cja) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou, à défaut d'un tel avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat). 4) Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16.7.2007, société Tropic Travaux Signalisation, no 291545, et par la décision du Conseil d'etat du 4.4.2014, Département du Tarn-Et-Garonne, no 358994) par tout candidat évincé ou par un tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la conclusion du marché, assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires. 5) Recours indemnitaire (article R 421-1 et suivants du Cja), dans les deux mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale. Le code de justice administrative (Cja) est consultable sur le site officiel «Légifrance-Le service public de la diffusion du droit» : www.legifrance.gouv.fr-direction des affaires juridiques/sous-direction du contentieux contractuel et domanial (Daj.Cx.3) — 5, bis avenue de la Porte de Sèvres — 75509 Paris Cedex 15 -France — tél: +33 145524472 / 145526353.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

9.7.2015